



Bulletin d'information du Cadre intégré

www.integratedframework.org

N° 4 – Décembre 2007-février 2008

ÉDITORIAL

Ce bulletin d'information est le premier bulletin d'information du Cadre intégré (CI) pour 2008. Les travaux de renforcement du CI se concrétiseront bientôt par le lancement du Cadre intégré renforcé (CIR). Ce bulletin d'information fait le point sur la sélection du gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale pour le CIR et du directeur exécutif du CIR. Il rend également compte de la réunion tenue récemment au Lesotho par les Ministres du commerce des PMA, au cours de laquelle les pays bénéficiaires ont indiqué ce qu'ils attendaient du CI/CIR. Alors que l'on prépare actuellement le lancement du CIR, l'Initiative Aide pour le commerce prend aussi de l'ampleur. Dans ce bulletin, on décrit donc également la manière dont le processus du CI facilite l'accès des PMA à une Aide pour le commerce additionnelle. Enfin, on présente un exemple de bonnes pratiques en matière de coordination entre les donateurs dans le contexte du CI. Comme toujours, le bulletin donne brièvement des nouvelles des pays participant au CI et appelle l'attention des lecteurs sur les prochaines activités se rapportant à celui-ci.

Des questions importantes ont-elles été oubliées? Veuillez adresser vos articles pour le prochain bulletin à l'une des adresses suivantes
christiane.kraus@wto.org,
sari.iaaksonen@wto.org et
constanze.schulz@wto.org avant le 30 avril 2008.

SOMMAIRE

Nouvelles de Genève: Point sur le lancement du CIR: sélection du gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale pour le CIR et mise en place du secrétariat exécutif du CIR; Réunion ministérielle au Lesotho; Quelle place pour le CIR dans l'Aide pour le commerce? Bonnes pratiques dans le contexte du CI: améliorer la coordination entre les donateurs

Nouvelles des pays participant au CI: ateliers de validation des EDIC et autres nouvelles du CI

Prochaines activités

Nouvelles de Genève

Point sur le lancement du CIR: sélection du gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale pour le CIR et mise en place du secrétariat exécutif du CIR

Les préparatifs du lancement opérationnel du CIR avancent rapidement ici à Genève. Au cours de la deuxième quinzaine de mars, les candidats au poste de gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale pour le CIR passeront des entretiens et la sélection devrait être effectuée peu après. Nous vous informerons des résultats du processus de sélection une fois que les détails administratifs et – surtout – que la date de début des opérations financières et, partant, de **lancement opérationnel du CIR** auront été arrêtés. Nous élaborons également un nouveau manuel du CI qui vous informera des nouvelles procédures qui ne figurent pas déjà dans le Recueil de documents de travail.

Par ailleurs, l'Unité chargée de la mise en œuvre du programme (UMOP) est sur le point d'être incorporée au secrétariat exécutif du CIR, qui est installé dans les locaux de l'OMC et fait rapport au Conseil du CI. La sélection du Directeur exécutif du CIR, qui dirigera le Secrétariat, est en cours et nous espérons que le candidat retenu pourra prendre ses fonctions dès que possible. Le Conseil intérimaire du CI deviendra alors le Conseil du CIR.

Réunion ministérielle au Lesotho: Maseru, du 27 au 29 février 2008

Le Lesotho, actuel coordonnateur du Groupe des PMA de l'OMC, a accueilli la cinquième Réunion des Ministres du commerce des PMA à Maseru, du 27 au 29 février 2008. Trente-sept PMA ont participé à cette réunion, dont 20 étaient représentés au niveau ministériel.

Les Ministres des PMA ont adopté la Déclaration de Maseru qui guidera ces pays pour leur participation aux négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, aux discussions sur l'Aide pour le commerce et aux derniers préparatifs du lancement opérationnel du CIR.

S'agissant du CIR, la Déclaration de Maseru préconise ce qui suit: "Octroi d'un niveau de priorité et d'importance élevé à l'appropriation nationale par les PMA du CIR en tant qu'instrument efficace pour accroître le développement économique; amélioration de l'efficacité du CIR, entre autres, par le renforcement des capacités du côté de l'offre et des infrastructures technologiques et liées au commerce à l'appui de la diversification de la base de production et d'exportation des PMA; nomination immédiate du Directeur exécutif du CIR, sélection et désignation du gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale et accélération des autres processus y relatifs, ce qui va renforcer la structure de la gouvernance du CIR au niveau mondial; opérationnalisation du CIR d'ici mi-2008 pour que les PMA puissent commencer à bénéficier des prestations qu'il offre."

Quelle place pour le CIR dans l'Aide pour le commerce?

Lors du premier examen global de l'Aide pour le commerce effectué en novembre 2007 à l'OMC, les pays en développement ont été invités à définir clairement leur demande d'Aide pour le commerce et à établir des priorités en la matière. En contrepartie, les partenaires de développement ont fait part de leur intention d'améliorer et d'augmenter l'aide dans le domaine de l'assistance et du renforcement des capacités liés au commerce afin de répondre à la demande par une offre de ressources. Pour que l'offre réponde à la demande de la manière la plus efficace, il est essentiel que les pays en développement intègrent leur demande d'Aide pour le commerce dans leurs stratégies nationales de développement, comme les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), car c'est sur la base de ces stratégies que les partenaires de développement élaborent la planification de l'aide.

Les PMA ont un avantage parce que pour eux, il existe déjà un partenariat visant à **rapprocher la demande et l'offre dans le domaine de l'Aide pour le commerce et à faciliter l'intégration du commerce dans les plans nationaux de développement**. Il s'agit du CI

(renforcé). Le CI est le mécanisme qui permet d'accéder à l'Aide pour le commerce car il fournit un processus concret pour i) définir clairement et hiérarchiser les besoins fondamentaux en matière d'assistance et de renforcement des capacités liés au commerce, y compris en matière d'infrastructure liée au commerce, de capacité d'offre et de production, etc., grâce au processus d'études diagnostiques relatives au commerce du CI; et ii) présenter ces demandes dans les CSLP ou dans le cadre d'une autre stratégie nationale de développement à la communauté des donateurs de chaque pays en vue d'obtenir un financement en sus de celui qui est disponible au titre du propre Fonds d'affectation spéciale du CI. Pour que cela fonctionne, les priorités commerciales doivent donc être intégrées dans les stratégies nationales de développement.

Un **financement** additionnel, prévisible, durable et effectif est indispensable pour exécuter le mandat relatif à l'Aide pour le commerce. Le processus du CI non seulement aide les PMA à intégrer le commerce dans leurs stratégies nationales de développement, mais leur fournit aussi le cadre nécessaire pour obtenir de leurs partenaires de développement des fonds, en plus de ceux qui sont disponibles au titre du propre Fonds d'affectation spéciale du CI, en vue de traduire les études diagnostiques relatives au commerce en projets financés et réalisables. Le processus du CI prévoit que pour obtenir ce financement, les PMA feront participer dès le début leurs partenaires de développement aux actions qui sont identifiées dans les études diagnostiques du CI, y compris la matrice d'action. Le Fonds d'affectation spéciale pour le CI ne suffira pas à financer la plupart des activités que les PMA identifieront comme étant nécessaires au renforcement de leurs capacités dans le domaine du commerce. Les fonds sollicités par le biais du processus du CI, en plus de ceux qui peuvent être obtenus dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour le CI, représentent en fait une bonne partie de l'"Aide pour le commerce". C'est pour ces raisons que le CI constitue pour les PMA le pilier central de l'édifice beaucoup plus vaste de l'Aide pour le commerce.

Cependant, pour que ce schéma fonctionne, il est essentiel que la communauté des donateurs joue pleinement son rôle et traduise les engagements en matière d'Aide pour le commerce en une offre de fonds suffisante – non seulement dans le cadre du propre Fonds d'affectation spéciale du CI, mais également, qui

plus est, au-delà des ressources disponibles dans le cadre de ce fonds – pour répondre à la demande identifiée dans le cadre du processus du CI. Pour que cela fonctionne bien, la **réaction des donateurs** est aussi cruciale que l'identification de la demande. Les donateurs ont raison d'accorder plus d'attention aux questions commerciales dans la programmation de l'aide et de renforcer leurs compétences dans le domaine commercial tant sur le terrain qu'à leur siège.

Le CI est encore souvent considéré comme un processus autonome aussi bien par les donateurs que par les bénéficiaires. Le commerce n'étant pas encore considéré par tous les donateurs ou bénéficiaires comme un aspect fondamental du développement économique et de la lutte contre la pauvreté, il n'est pas placé suffisamment en tête de leurs priorités. Le CI est un moyen pour la communauté des donateurs de pallier cette insuffisance. Pour leur part, les PMA bénéficiaires doivent intensifier leurs efforts pour intégrer le commerce dans leurs plans nationaux de développement et lui donner une priorité plus élevée. Pour ce faire, la responsabilité du CI – et du développement du commerce dans son intégralité – doit être partagée par des ministères clés comme les Ministères du commerce, des finances, de la planification et du développement économique, etc. Il convient de noter que la consultation du secteur privé est essentielle à la réussite du processus du CI. En fait, l'un des éléments du renforcement du CI est précisément de faire intervenir plus efficacement le secteur privé. Les engagements actifs pris par les donateurs comme par les bénéficiaires pour intégrer le commerce dans les politiques nationales globales de développement/d'aide se renforcent mutuellement, et l'un ne va pas sans l'autre.

Tel est en un mot le lien existant entre le CI et l'Aide pour le commerce. Le CI et l'Aide pour le commerce, tout en étant distincts, ne sont pas deux processus concurrents qui existent en parallèle. Au contraire, pour les PMA, le CI est le mécanisme opérationnel qui permet de concrétiser l'Aide pour le commerce dans des projets financés et réalisables. Les structures et le processus du CI devraient être utilisés comme un élément de base pour rendre opérationnelle l'initiative Aide pour le commerce en la traduisant en activités de renforcement des capacités commerciales avec le financement correspondant, et pour mettre en place la capacité du côté de l'offre et l'infrastructure liée au commerce dont ces pays ont besoin pour

pouvoir mettre en œuvre les Accords de l'OMC et en tirer profit et, plus généralement, accroître leurs échanges. Il n'est donc pas nécessaire d'établir des structures parallèles pour l'Aide pour le commerce dans les PMA. En fait, il faudrait absolument éviter de procéder ainsi.

Bonnes pratiques dans le contexte du CI: améliorer la coordination des activités menées par les donateurs dans les pays bénéficiaires

L'expérience de nombreux pays bénéficiaires du CI montre que, pour que le pays en question tire pleinement parti des processus du CI, toutes les parties prenantes doivent pouvoir fournir les efforts nécessaires et apporter leurs compétences et leur soutien en temps utile.

Pour parvenir à cet objectif, un pays bénéficiaire du CI a pris récemment une initiative très appréciée et très concluante que les autres pays sont invités par l'UMOP à adopter comme principale ligne de conduite chaque fois que cela est possible.

Résumé: Alors que l'une des organisations du CI préparait sa mission préalable à l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) dans le pays X, le point de coordination du pays en question et son équipe ont pu informer à l'avance un certain nombre de parties prenantes locales de la mission préalable qui allait être effectuée. Parmi les parties prenantes informées figurait le facilitateur des donateurs dans le pays qui préparait alors des activités d'assistance technique pour ce pays; grâce aux renseignements obtenus à l'avance, ces activités sont aujourd'hui menées en coordination avec celles de la mission préalable à l'EDIC. Cela permettra sans doute d'éviter les chevauchements d'activités.

L'un des objectifs du CI est de fournir une assistance liée au commerce coordonnée. L'approche proactive des pays bénéficiaires décrite ci-dessus illustre parfaitement la coordination assurée entre le point de coordination et le facilitateur des donateurs.

Cela étant, l'UMOP encourage tous les points de coordination des pays à faire en sorte que les renseignements sur les projets prévus dans le cadre des organisations ou au niveau bilatéral avec les donateurs soient largement diffusés auprès de toutes les parties prenantes.

Dans le même ordre d'idées, les facilitateurs des donateurs peuvent grandement contribuer à faire en sorte que leur siège et les collaborateurs dans le pays tiennent compte des activités à venir qui présentent des synergies avec le processus du CI, et à informer leurs homologues en conséquence.

--°°***°°--

Nouvelles des pays participant au CI: ateliers de validation des EDIC et autres nouvelles du CI

Après l'atelier de validation de l'EDIC qui a eu lieu en **République centrafricaine** du 6 au 8 novembre 2007, l'UMOP a effectué une mission de suivi

visant à aider le gouvernement à assurer le suivi de l'EDIC et, en particulier, à mettre en œuvre la matrice d'action de l'EDIC et à préparer la mise en place d'une unité nationale de mise en œuvre.

Il a été convenu qu'une fois la matrice d'action de l'EDIC approuvée, elle servirait de base à l'élaboration d'une matrice d'exécution, qui ne comprendrait que les quelques priorités dont la mise en œuvre pourrait être financée par des fonds (Fonds d'affectation spéciale) du CI; les autres priorités seraient examinées avec les donateurs bilatéraux.

La mission a permis d'élaborer, en collaboration avec un consultant du PNUD, une feuille de route qui prévoyait l'élaboration dès que possible d'un projet au titre du guichet II comportant deux volets: l'établissement de l'unité nationale de mise en œuvre et un programme de renforcement des capacités à l'intention du Comité directeur national (CDN), de l'unité nationale de mise en œuvre et de la Chambre de commerce. Lorsque le projet aura été élaboré par le point de coordination en étroite coopération avec le bureau du PNUD en République centrafricaine et l'UMOP, un comité local d'approbation du projet sera mis en place en vue de l'approuver conformément aux procédures normales.

Les 5 et 6 décembre 2007, une EDIC de deuxième génération a été validée pour la première fois lors d'un atelier au **Cambodge**. L'EDIC 2007 du Cambodge s'intitulait "La stratégie d'intégration commerciale du Cambodge 2007: Exploiter les possibilités et relever les défis" et l'atelier a été qualifié d'atelier de lancement pour bien montrer que l'EDIC était une stratégie dont la mise en œuvre

était lancée. C'est le Ministère du commerce qui a dirigé l'élaboration de l'EDIC 2007, à laquelle ont collaboré le PNUD en tant qu'organisation chef de file et toutes les organisations participant au Cadre intégré. L'atelier a été une manifestation internationale, à laquelle le gouvernement cambodgien avait invité un certain nombre de pays participant au CI, parmi lesquels le Népal et le Sénégal. Étaient également invités l'Ambassadeur Maruping en sa qualité de Président du Conseil intérimaire du CI, des représentants des organisations participant au CI et la communauté des donateurs. Parmi les participants nationaux figuraient des représentants de tous les principaux ministères et d'autres organismes publics ainsi que du secteur privé international et national.

L'atelier de lancement avait pour objectif i) de porter les constatations et les recommandations de l'EDIC 2007 à la connaissance des décideurs, des donateurs, des universitaires et d'autres; ii) de parler de l'expérience cambodgienne du CI; iii) d'examiner les stratégies commerciales favorables aux pauvres; et iv) d'examiner les arrangements concernant la mise en œuvre du programme sectoriel sur le commerce (Trade SWAp) et la voie à suivre.

Lors de son intervention, le représentant de l'OMC a mis l'accent sur les structures de direction du CIR et sur le soutien à fournir aux pays.

L'UMOP a effectué une mission de suivi du CI en **Tanzanie** le 11 décembre 2007. L'objectif de la mission était de donner des conseils à l'Équipe de transition du CI (dont le rôle est presque équivalent à celui d'une unité nationale de mise en œuvre) sur un projet au titre du guichet II en cours d'élaboration.

Après cette mission, l'UMOP a participé à l'atelier de validation de l'EDIC organisé aux **Comores** les 13 et 14 décembre 2007 et a présenté aux participants le CIR ainsi que les futures mesures à prendre pour permettre aux Comores de tirer profit du CI et du CIR. Toutes les parties prenantes concernées du secteur public et du secteur privé ont assisté à l'atelier. Le gouvernement est très déterminé à utiliser le processus du CI pour améliorer la compétitivité de l'économie et favoriser le développement du commerce et du secteur privé, et le facilitateur des donateurs est tout aussi déterminé à accompagner et à soutenir le processus du CI.

Les participants à l'atelier ont été en mesure d'identifier parmi les éléments de la matrice d'action un certain nombre d'actions très prioritaires pour lesquelles un soutien financier serait sollicité au titre du guichet II du CI ou de la catégorie 2 du CIR ou auprès des partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux. Cela illustre bien la façon dont les PMA utilisent le CI pour obtenir des fonds aux fins du renforcement de leurs capacités dans le domaine du commerce en plus de ceux du Fonds d'affectation spéciale pour le CI, la demande étant identifiée dans l'EDIC.

À la demande du Ministère de l'industrie, du commerce et du développement du secteur privé du **Malawi**, une mission du Cadre intégré a été effectuée les 14 et 15 janvier 2008, la mission de suivi étant prévue pour les 3 et 4 mars 2008. Elle avait pour objectifs de permettre un échange d'idées avec le Bureau du PNUD au Malawi (principal partenaire du gouvernement dans la mise en œuvre de la phase actuelle du CI dans le pays) sur la manière de renforcer le soutien du PNUD à la mise en œuvre du CI; d'informer le Ministère et les principales autres parties prenantes de l'état d'avancement du renforcement du CI et de ses liens avec l'Aide pour le commerce; et d'examiner la possibilité d'obtenir des partenaires de développement un financement relais pour lancer la mise en œuvre du projet du CI pour le Malawi, laquelle était censée être financée au titre de la catégorie 1 du CIR.

Les discussions menées par l'UMOP avec le Ministère et le PNUD, ainsi que les mesures de suivi, ont contribué de manière significative à remédier aux difficultés qui avaient jusque-là compromis la mise en œuvre des principales activités relevant du CI financées dans le cadre d'un projet au titre du guichet II.

L'UMOP a participé au dialogue sur l'Aide pour le commerce et le CIR qui a eu lieu au **Lesotho** les 17 et 18 janvier 2008. La réunion a permis aux secteurs public et privé de se rencontrer pour discuter des priorités nationales en matière de commerce – et peut-être servira-t-elle de modèle pour déterminer ce que les autres PMA devraient faire pour que le CIR assure l'intégration du commerce et leur permette de bénéficier de tous les avantages de l'Aide pour le commerce. Outre l'OMC, qui a fait un exposé sur le CIR et l'Aide pour le commerce, sont intervenus la Banque mondiale, le CCI, la CNUCED, le DFID (facilitateur des donateurs pour le Lesotho) et l'ONUDI.

Le dialogue a tout d'abord permis un échange d'informations sur les implications du passage de la phase actuelle à celle du CIR; sur la manière de procéder et – surtout – sur la relation qui existait entre l'Aide pour le commerce et le CIR. Apparemment, une fois encore, les participants ont compris et approuvé l'idée que le CIR utilise les processus d'analyse et d'intégration du commerce et de mise en œuvre des projets ainsi que la structure institutionnelle du CI existant au Lesotho, et que tout cela puisse être utilisé pour attirer et coordonner une assistance au titre de l'Aide pour le commerce.

Le deuxième intérêt du dialogue est qu'il a permis d'engager une discussion interne sur le point de savoir si le commerce était suffisamment prioritaire dans la stratégie nationale de développement du Lesotho – et de proposer des mesures susceptibles d'être prises pour favoriser une intégration du commerce plus effective.

Atelier régional de sensibilisation au CIR pour les PMA asiatiques, organisé en République populaire démocratique lao du 22 au 24 janvier 2008

En collaboration avec les organisations participant au CI et le gouvernement de la **République populaire démocratique lao**, et avec l'aide financière du gouvernement finlandais, la CNUCED a organisé un atelier régional en Asie pour sensibiliser les PMA aux modalités opérationnelles du CIR. Cet atelier est venu s'ajouter à la série d'ateliers de sensibilisation au CIR déjà organisés l'année dernière en Zambie, au Burkina Faso et à Vanuatu.

Les participants à l'atelier ont été nombreux: il y a eu des délégations de tous les PMA asiatiques, y compris les cinq bénéficiaires actuels du CI que sont le Cambodge, la République démocratique populaire lao, les Maldives, le Népal et le Yémen; de l'Afghanistan et du Timor-Leste, deux PMA récemment admis; ainsi que du Bangladesh, du Bhoutan et du Myanmar, qui ne sont pas encore bénéficiaires du CI. La Banque mondiale, le CCI, l'OMC et le PNUD ont assisté à l'atelier en qualité d'organisations participant au CI, et un certain nombre de donateurs emmenés par l'Australie, facilitateur des donateurs pour le Laos, étaient également présents.

L'atelier avait notamment pour objectifs de faire part du résultat final des travaux de l'Équipe de

transition sur l'architecture du CIR et d'expliquer plus en détail le mode opératoire du CIR au niveau des pays afin de préparer ceux-ci à procéder à la mise en œuvre dès que le CIR serait opérationnel. Une attention particulière a été accordée à la question importante des difficultés et des possibilités existant en matière d'intégration du commerce dans les stratégies de développement, et notamment à une méthode possible pour la mise en œuvre concrète au niveau des pays.

Surtout, l'atelier visait à recueillir les réactions des bénéficiaires concernant les principales caractéristiques et modalités opérationnelles du CIR et à offrir un cadre pour l'échange de données d'expérience entre les points de coordination des PMA participant au CI à différents stades du processus actuel du CI. Cela a donné lieu à des discussions et des échanges animés, en particulier entre les bénéficiaires actuels du CI et les pays encore peu familiarisés avec le processus du CI.

Une mission du CI a été effectuée au **Népal** du 28 au 30 janvier 2008 en vue de faire connaître les nouveaux éléments du CIR et leurs liens avec l'initiative Aide pour le commerce. La mission a été demandée dans le but notamment d'obtenir un soutien pour les efforts déployés au niveau local en vue de réactiver le programme commercial. Elle a permis un dialogue entre les parties prenantes au CI qui était vraiment nécessaire pour relancer le processus du CI jusque-là en sommeil au Népal. Le CIR devrait jouer un rôle fondamental dans la réactivation du programme commercial du Népal, en aidant notamment le gouvernement à renforcer sa capacité de tenir compte des préoccupations commerciales et d'élaborer une stratégie visant à inscrire à nouveau le commerce aux programmes respectifs du gouvernement et des donateurs. Un objectif commun de la mission était de fournir aux principaux ministères et donateurs des renseignements sur un projet du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) qui visait à renforcer les capacités du Népal dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). Le projet devrait débiter dès que les dispositions contractuelles auront été arrêtées avec la FAO.

L'OMC a participé à un atelier de familiarisation avec le CI les 29 et 30 janvier 2008 et à une mission préalable à l'EDIC le 31 janvier et 1^{er} février 2008 au **Samoa**. L'atelier visait à faire mieux connaître le CI/CIR pour permettre aux parties prenantes de participer de manière

effective au processus du CI/CIR au Samoa. Un grand nombre de parties prenantes des ministères et organismes publics, du secteur privé et de la société civile y ont participé, ainsi que la CNUCED, l'OMC et le PNUD en qualité d'organisations participant au CI. L'UMOP a présenté les objectifs et éléments du CI et la nouvelle structure institutionnelle du CIR et a fait le point de l'évolution récente de la mise en œuvre du CIR et des modalités d'obtention d'un financement au titre du CIR. Des représentants des organismes publics, du secteur privé et de la société civile au Samoa, ainsi que d'autres organisations participant au CI, ont également fait des exposés.

L'objectif de la mission préalable à l'EDIC était de décider avec le gouvernement d'un schéma et d'un processus pour l'EDIC à venir du Samoa. Le schéma et le processus convenus figureront dans un aide-mémoire établi par le gouvernement du Samoa et le PNUD.

Une mission a été effectuée au **Bénin** les 5 et 6 février 2008 afin d'arrêter définitivement les dispositions concernant la mise en œuvre de deux projets du FANDC au profit du Bénin qui répondaient directement aux besoins exprimés dans la matrice d'action de ce pays. Les réunions ont permis d'aboutir à un accord sur les dispositions concernant la mise en œuvre des deux projets. Un autre objectif de la visite était de donner un aperçu du CIR au point de coordination du Bénin, avec l'aide du facilitateur des donateurs (le Danemark), en vue de relancer le processus du CI, jusque-là en sommeil, au moment où le Bénin se préparait à actualiser son EDIC.

Un atelier de sensibilisation au CIR a eu lieu au **Togo** les 7 et 8 février 2008. La mission a atteint ses objectifs dans un pays qui ne prend pas encore officiellement part au processus du CI mais semble prêt et disposé à y adhérer, y compris en intégrant des priorités commerciales dans son plan de développement et en s'engageant à faire du commerce un moyen de réduire la pauvreté au plus haut niveau politique.

L'atelier a été un moyen très utile de relancer une discussion indispensable sur des questions commerciales qui, jusque-là, n'avaient fait l'objet de quasiment aucune coordination ni discussion entre les ministères, la société civile et le secteur privé. À la suite de l'atelier, le Togo établira les structures nationales nécessaires pour mettre en œuvre le CIR et intégrer ses

priorités commerciales dans le prochain examen de son CSLP, qui aura lieu à la mi-2009.

--°°*°°--

Prochaines activités

Mars 2008:

Une **mission préalable à l'EDIC** aura lieu en **Guinée-Bissau** du 10 au 14 mars 2008. Cette mission sera dirigée par le chef de l'équipe de l'EDIC de la Banque mondiale, M. Phil English, qui sera accompagné du consultant principal et d'Annet Blank (OMC).

Avril 2008:

Une **table ronde d'experts sur le thème "La place des femmes dans le Cadre intégré renforcé"**, organisée par les gouvernements de la République démocratique populaire lao et de la Zambie, le CCI et l'OMC, aura lieu à l'OMC à Genève les 29 et 30 avril 2008.

Cette réunion permettra de mettre en commun, à l'aide d'exemples, les meilleures pratiques nationales pour l'identification et le traitement des difficultés auxquelles les femmes sont confrontées dans le commerce. Ces exemples serviront de base à un manuel de référence concernant le CIR, destiné à donner des indications sur la manière d'améliorer les résultats économiques pour les femmes, leurs communautés et leur pays, au moyen d'une approche neutre sur le plan du sexe des actions entreprises au titre du CIR. Cette activité permettra également de mettre en place un réseau opérationnel de spécialistes des questions concernant les femmes et du commerce qui apporteront leur aide aux PMA en ce qui concerne ces questions dans l'initiative du CIR, en relation avec les plans de développement nationaux.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Mme Meg Jones, conseillère pour le Programme "Women in Trade", jones@intracen.org.

Mai 2008:

Le FANDC organisera en mai et juin 2008 une **série d'ateliers** intitulés "**Mobiliser l'Aide pour le commerce pour répondre aux besoins d'assistance technique dans le domaine SPS**". Les ateliers auront lieu à Phnom Penh (Cambodge) les 21 et 22 mai 2008, à Kampala (Ouganda) les 27 et 28 mai 2008, et au Guatemala du 10 au 12 juin 2008. Ils feront

suite aux examens régionaux de l'Aide pour le commerce menés en septembre 2007, lors desquels les résultats d'une étude sur les outils d'évaluation des capacités dans le domaine SPS et un inventaire des activités de coopération dans ce même domaine avaient été présentés. Il s'agira de faire l'inventaire des besoins insatisfaits en matière de renforcement des capacités SPS et d'identifier les mesures à prendre pour mobiliser des ressources en vue de répondre à ces besoins. Le travail du FANDC devrait faciliter la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées dans les matrices d'action du Cambodge, de l'Ouganda, de la République démocratique populaire lao et de la Tanzanie en ce qui concerne le renforcement des capacités SPS.

--°°*°°--

Le présent bulletin a été rédigé par les membres de l'UMOP du CI, avec la contribution des autres organisations du CI.